

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 2 AVRIL 1886.

CAISSES D'AMORTISSEMENT, DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS.

RAPPORT ANNUEL.

MESSIEURS,

J'ai l'honneur de présenter à la Chambre, en conformité de l'article 16 de la loi du 15 novembre 1847, un rapport sur l'administration, pendant l'année 1885, et sur la situation matérielle, au 31 décembre dernier, de la caisse d'amortissement et de celle des dépôts et consignations.

Ce rapport, conçu dans la forme habituelle, est suivi des états de situation des deux caisses et d'une déclaration de la commission de surveillance qui a été entendue, selon le vœu de la loi.

CAISSE D'AMORTISSEMENT.

FONDS D'AMORTISSEMENT.

Les fonds d'amortissement pour l'année 1885, qui ont été mis successivement à la disposition de la caisse, s'élèvent à fr. 6,176,342 66 c^s; cette somme se répartit entre les dettes amortissables de la manière indiquée dans le tableau ci-après :

DETTES.		FONDS D'AMORTISSEMENT.		
NATURE.	CAPITAL.	DOTATION.	INTÉRÊTS des capitaux amortis.	Total.
Dettes à 3 %	519,859,000 »	1,039,718 »	285,757 50	1,525,475 50
— 4 % (1 ^{re} série).	907,974,382 22	4,098,620 16	78,652 »	4,177,272 16
— 4 % (2 ^e —).	134,719,000 »	675,595 »	»	675,595 »
TOTAUX. . . fr.	1,562,552,382 22	5,813,933 16	364,409 50	6,176,342 66

La dotation d'amortissement du 3 p. % est de fr. 0,20 p. % du capital nominal émis; celle du 4 p. %, 2^{me} série, est de $\frac{1}{2}$ p. %. Le capital de ces deux dettes n'a subi aucune modification pendant l'année 1885; la dotation est donc la même que celle de l'année dernière.

Le capital de la dette à 4 p. %, 1^{re} série, s'élevait au 1^{er} janvier 1885 à. fr. 902,584,282 22

Il s'est augmenté, en 1885, du capital délivré en paiement du prix de construction de lignes de chemins de fer, savoir :

1^o En vertu de la convention-loi des 31 janvier-15 mars 1873 fr. 300 »
 2^o en vertu de la convention-loi des 1/26 juin 1877. 5,261,400 »
 3^o en vertu de la convention-loi des 13 novembre-19 décembre 1876 128,400 »
 5,590,100 »

Au 31 décembre 1885, la dette à 4 p. %, 1^{re} série, atteignait donc en capital nominal fr. 907,974,382 22

La dotation afférente à l'année 1885 ne correspond pas, calculée à raison de $\frac{1}{2}$ p. %, au capital qui vient d'être indiqué; pour l'établir, il y a lieu de tenir compte des données ci-après :

En vertu de l'arrêté royal du 27 avril 1885, réglant les conditions d'émission d'un emprunt de 164,796,000 francs, la dotation d'amortissement de cet emprunt n'a commencé à courir que le 1^{er} mai dernier; le semestre échu le 1^{er} novembre a donc seul été ordonnancé au profit de la caisse, en 1885.

En ce qui concerne les titres délivrés en paiement du prix de construction de chemins de fer, la dotation prend seulement cours à partir du premier jour du semestre qui suit la date de l'émission; la caisse n'a donc reçu, au 1^{er} mai et au 1^{er} novembre 1885, que les dotations afférentes aux titres délivrés respectivement avant le 1^{er} novembre 1884 et le 1^{er} mai 1885.

Le fonds d'amortissement de la dette à 4 p. %, 1^{re} série, a, en conséquence, été calculé, pour 1885, de la manière suivante :

SEMESTRE ÉCHU LE	DOTATION.	INTÉRÊTS des CAPITAUX amortis.	TOTAL.
1 ^{er} mai 1885. . . .	$\frac{1}{4}$ p. % sur 756,490,382 22 = . fr. 1,841,248 45	39,526 •	1,880,574 45
1 ^{er} novembre 1885 .	$\frac{1}{4}$ p. % sur 902,948,682 22 = . . . 2,257,571 71	39,526 •	2,296,997 71
	TOTAUX. . fr. 4,098,620 16	78,052 •	4,177,272 16

Emploi des fonds.

La caisse a eu à sa disposition en 1885 :

1° Les fonds d'amortissement non employés au 31 décembre 1884.	fr. 2,760,409 29
2° Les fonds de l'année 1885	6,176,342 66
ENSEMBLE	fr. 8,936,751 95

Pour acquérir un capital de 1,363,200 francs en titres 3 p. %, elle a dépensé une somme de fr. 1,223,460 69

Elle a reversé au Trésor les fonds d'amortissement des dettes à 4 p. %, qui n'ont pu recevoir leur destination à cause de l'élévation des cours au-dessus du pair (¹) 4,429,727 90

5,653,188 59

Le surplus, soit fr. 3,283,563 36
reste disponible et sera rattaché au compte de 1886.

Situation des emprunts.

Le capital non amorti des emprunts jouissant d'une dotation d'amortissement s'élevait, au 31 décembre 1885, à fr. 1,550,679,682 22

SAVOIR :

Dettes à 3 p. %	fr. 509,952,600 »
— 4 p. % 1 ^{re} série	906,008,082 22
— 4 p. % 2 ^{me} série	134,719,000 »
	Fr. 1,550,679,682 22

(¹) Cette somme est formée des dotations ci-après :

4 p. % 1^{re} série :

Semestre échu le 1 ^{er} novembre 1884	fr. 1,875,558 45
— le 1 ^{er} mai 1885	1,880,574 45
	3,756,132 90

4 p. % 2^{me} série :

Semestre échu le 1 ^{er} août 1884	fr. 336,797 50
— le 1 ^{er} février 1885	336,797 50
	673,595 »
	4,429,727 90

Taux des rachats.

Les rachats de 3 p. %, effectués en janvier 1883, ont eu lieu à des taux variant de 83.45 à 86 ; le cours a ensuite sensiblement progressé, et pour employer entièrement la dotation afférente au semestre échu le 1^{er} mai 1883, la caisse a dû payer, en septembre dernier, le taux de 90.50.

Les situations semestrielles publiées au *Moniteur* des 9 août 1883 et 9 mars 1886 indiquent, date par date, les capitaux rachetés et le prix des rachats.

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS.

Le chiffre des cautionnements déposés à la caisse a subi, en 1883, une légère réduction ; celui des consignations est resté, pour ainsi dire, stationnaire. Toutefois, on constate sur l'ensemble des dépôts une augmentation de 18 millions environ ; cette augmentation est due exclusivement aux placements effectués pour le compte de la caisse d'épargne.

Le tableau ci-après présente la situation de la caisse à partir de l'année 1850, et il renseigne le montant des dépôts pour chaque branche de service.

ANNÉES	Situation, au 31 décembre de ces années, des sommes et valeurs (par milliers de francs) déposées du chef de									
	cautionnements de comptables et de contribuables (en numéraire).	cautionnements d'en- trepreneurs, d'adju- diciaires et d'agents com- merciaux (en numé- raire).	cautionnements ver- sés en fonds pu- blics (valeur no- minale).	consignations judi- ciaires et autres (en numéraire).	cautionnements de remplacants dans la milice (en nu- méraire).	fonds de rémuné- ration des militaires intérêts compris (en numéraire).	fonds provenant des benefices des jeux de Spa en 1871 et 1872 (en numér.).	application des fonds d'épargne de la caisse d'épargne et de retraite (valeur nominale des capitaux).	autres services.	ENSEMBLE.
1850	9,608	"	"	2,905	"	"	"	"	"	12,513
1855	10,477	763	4,615	4,746	"	"	"	"	"	20,601
1860	12,647	1,059	5,510	7,172	"	"	"	"	"	26,388
1865	14,762	2,148	12,505	7,457	"	"	"	"	"	36,872
1870	15,700	1,405	11,463	11,197	505	"	"	6,126	"	46,196
1875	20,988	2,015	15,467	21,377	2,051	11,562	3,393	26,796	"	101,429
1880	28,916	5,084	17,732	52,156	1,534	5,271	176	64,227	2,356	154,352
1881	30,697	5,050	16,212	55,474	1,175	1,126	161	87,220	1,705	179,707
1882	31,755	6,326	18,580	59,940	747	1,184	154	125,215	1,151	223,001
1883	32,672	5,351	17,022	59,877	348	615	159	128,533	699	226,154
1884	37,155	4,567	16,592	40,898	329	91	153	150,171	923	236,859
1885	36,587	4,506	15,040	41,053	313	71	158	156,550	713	254,900

Voici le mouvement propre à chaque catégorie de dépôts :

Cautionnements de comptables et de contribuables.

1° En numéraire.

Solde des sommes déposées au 31 décembre 1884 . . fr.	37,126,253	29
Mandats de remboursement en circulation à la même époque	29,104	58
Versements reçus en 1885	4,965,961	33
	Fr.	42,121,321 20
Mandats acquittés en 1885	5,533,664	39
Solde au 31 décembre 1885 fr.	36,587,656	81

Ce solde comprend une somme de 434,500 francs restant à inscrire.

2° En fonds publics fournis par des contribuables.

Solde au 31 décembre 1884 fr.	3,260,700	»
Versements de 1885	902,800	»
	Fr.	4,163,500 »
Restitutions.	599,100	»
Solde au 31 décembre 1885 fr.	3,564,400	»

Ce solde se décompose, suivant la nature des titres déposés, comme il suit :

Dette belge à 2 1/2 p. % fr.	50,000	»
— 3 p. %	1,359,700	»
— 4 p. %	2,104,700	»
Caisse d'annuités à 4 1/2 p. %	50,000	»
	Fr.	3,564,400 »

*Cautionnements d'entrepreneurs et d'adjudicataires.***1° En numéraire.**

	Dépôts préalables.	Cautionnements proprement dits.	Ensemble.
Solde au 31 décembre	—	—	—
1884. fr.	569,224 22	4,566,940 75	5,136,164 97
Versements de 1885. .	6,887,666 88	2,500,188 82	9,187,855 70
TOTAUX . . . fr.	7,456,891 10	6,867,129 57	14,324,020 67
Mandats de rembourse- ment acquittés . . . fr.	6,955,224 25	2,560,208 85	9,515,433 08
Solde au 31 décembre 1885 fr.	501,666 87	4,506,920 72	5,008,587 59

2° En fonds publics.

Au 31 décembre 1885, les titres en dépôt s'élevaient en capital nominal à fr. 10,985,720 »

SAVOIR :

Dette belge à 2 1/2 p. % fr.	16,600 »
— 3 p. %	1,232,900 »
— 4 p. %	7,400,400 »
Titres de la caisse d'annuités à 3 p. %	747,400 »
— — 4 p. %	561,720 »
— — 4 1/2 p. %	871,500 »
Obligations du crédit communal à 4 p. %	51,500 »
— — 4 1/2 p. %	122,100 »
TOTAL. . . fr.	10,985,720 »

Consignations.

Le solde au 31 décembre 1884 était de fr.	40,898,519 48
Les versements nouveaux ont été de	16,862,196 77
	fr. 57,760,716 25
et les remboursements de	16,707,040 46
Le solde au 31 décembre 1885 est donc de fr.	41,053,675 79

Les opérations de l'année se répartissent, par nature de dépôts, de la manière suivante :

NATURE des DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS.	CAPITAUX en dépôt au 31 déc. 1884.	CAPITAUX déposés EN 1885.	CAPITAUX remboursés EN 1885.	EXCÉDENT		CAPITAUX en dépôt au 31 déc. 1885
				des DÉPÔTS effectués en 1885 sur les remboursements.	des REMBOURSEMENTS sur les DÉPÔTS effectués en 1885.	
1. Capitaux remboursés par les Pays-Bas	7,546 93	»	»	»	»	7,546 93
2. Saisies réelles du Hainaut	73,173 56	»	222 22	»	222 22	72,951 14
3. Cautionnements pour mise en liberté provisoire. (Loi du 18 février 1852.)	103,433 49	32,600 »	60,403 01	»	27,803 01	75,630 48
4. Cautionnements en garantie de droits de succession. (Loi du 27 décembre 1817.)	414,838 92	37,909 90	6,347 44	31,562 46	»	446,401 38
5. Indemnités du chef d'expropriation pour cause d'utilité publique.	3,080,528 17	4,071,248 53	5,579,381 37	»	608,133 04	2,478,305 13
6. Fonds disponibles de la masse des détenus des maisons centrales, et de la masse d'habillement des gardiens	85,635 28	8,010 33	4,000 »	4,010 33	»	80,665 01
7. Sommes appartenant à des successions vacantes	418,710 97	251,588 51	212,963 99	38,622 52	»	457,533 49
8. Sommes appartenant à des absents	580,710 51	21,009 43	116,088 41	»	94,478 98	486,231 53
9. Fonds de mineurs et interdits. (Loi du 16 décembre 1851.)	20,224,770 52	2,290,523 02	2,406,135 93	»	115,812 91	20,108,937 01
10. Fonds de faillites. (Loi du 18 avril 1851.)	7,421,182 75	4,148,633 52	4,381,881 04	»	433,247 52	6,087,935 21
11. Sommes frappées de saisie-arrêt dans les caisses du Trésor. (Lois du 16 mai 1846 et du 28 décembre 1867.)	20,632 42	4,787 35	624 »	4,163 33	»	24,815 77
12. Dépôts de toute autre nature	8,461,316 18	5,093,480 18	3,758,990 85	1,336,495 33	»	9,817,811 51
TOTAUX.	40,898,519 48	10,862,106 77	16,707,040 46	1,434,853 99	1,279,697 68	41,053,675 79
EXCÉDENT DES DÉPÔTS SUR LES REMBOURSEMENTS.fr.				155,156 31		

Cautionnements de remplaçants.

La caisse a continué, en 1885, à restituer les cautionnements de remplaçants, dont le remboursement était devenu exigible.

Ces cautionnements ont été fournis sous le régime de l'article 72 de la loi du 3 juin 1870, abrogée par celle du 17 septembre 1875.

Les opérations de l'année se résument comme il suit :

1° Principal.

Solde au 31 décembre 1884. fr.	231,232 48
Mandats délivrés en 1885 au profit de remplaçants licenciés ou envoyés en congé illimité	11,273 96
Capital inscrit au 31 décembre 1885 fr.	<u>249,958 52</u>

2° Intérêts.

Solde au 31 décembre 1884 fr.	95,549 80
Intérêts mandatés au profit de remplaçants	5,045 09
Solde à nouveau fr.	<u>90,504 71</u>
TOTAL GÉNÉRAL. fr.	<u>310,463 23</u>

RÉMUNÉRATION DES MILICIENS.

La situation des diverses caisses de milice, dont la gestion a été confiée à la caisse des dépôts et consignations, et qui ont été constituées au moyen de cinq subventions de 2 millions chacune allouées pour les classes de 1871 à 1875, se présentait au 31 Décembre 1885 comme il suit :

CLASSES DE MILICE.	SUBVENTIONS et intérêts accumulés.	FONDS			FONDS tenus en réserve au 31 décembre 1885.
		versés à la Caisse générale d'épargne et de retraite au profit des miliciens qui ont opté pour la rémunération	ATTRIBUÉS		
		immédiate.	différée.	AU TRÉSOR.	
1871	2,710,001 75	1,721,054 57	321,089 63	664,050 28	2,988 27
1872	2,765,718 15	1,740,659 82	256,402 85	755,580 26	13,095 22
1873	2,444,556 63	1,745,536 67	104,156 29	588,097 80	6,745 78
1874	2,556,645 79	1,882,080 17	96,145 79	500,842 39	48,577 44
1875	2,074,222 22	"	"	2,074,222 22	"
TOTAL fr.					<u>71,406 71</u>

La liquidation de ces caisses est terminée; toutefois, la somme de fr. 71,406 74 c., qui reste disponible, doit être tenue en réserve pour le règlement de certains cas litigieux.

Ville de Spa.

La caisse des dépôts et consignations a été chargée du placement provisoire d'un subside de 890,000 francs, qui a été alloué à la ville de Spa par la loi du 21 août 1874, et dont le montant est destiné au paiement de certains travaux d'embellissement et d'utilité communale.

Elle était encore dépositaire, de ce chef, au 31 décembre 1884, de titres de la caisse d'annuités s'élevant à un capital nominal de. . . fr. 132,800 »

Ce dépôt s'est accru, en 1885, du montant des titres de même nature achetés au moyen d'intérêts encaissés pendant l'année. 5,400 »

Aucune remise de fonds à la ville de Spa n'ayant été autorisée, en 1885, par le Département de l'Intérieur, la caisse restait dépositaire, au 31 décembre 1885, d'un capital nominal de fr. 138,200 »

Avances pour construction de maisons d'école.

La loi du 14 août 1873 a confié à la caisse des dépôts et consignations le soin de recouvrer les avances faites, en vertu de cette loi, aux provinces et aux communes pour construction et ameublement de maisons d'école.

Après avoir couvert, au moyen des recouvrements effectués, les crédits alloués par les lois des 4 juin 1878 et 27 août 1880, et par la loi du Budget général de 1884, la caisse a placé en obligations de l'Etat une partie des sommes qu'elle avait reçues. Elle détenait, au 31 décembre 1884, un capital de 1,189,700 francs en titres de la dette publique à 3 p. % et un solde en espèces de fr. 357,277 57 c.

La loi du 29 décembre 1884, approuvant la cession à la caisse d'épargne des annuités de remboursement souscrites avant cette époque par les provinces et les communes, a, en outre, décidé que les fonds et valeurs détenus par la caisse des dépôts seraient réalisés au profit du Budget des Recettes et Dépenses extraordinaires de 1885.

La caisse a en conséquence versé au Trésor :

1° La somme de fr. 357,277 57
mentionnée ci-dessus ;

2° Celle de. 2,760 66
montant des annuités échues au 31 décembre 1884 et non
recouvrées à cette époque ;

3° Le produit de la réalisation du capital de 1,189,700 francs
en titres 3 p. % 1,087,256 33

4° Les intérêts échus sur ce capital et encaissés pendant
l'année 1885 19,779 »

ENSEMBLE. fr. 1,467,073 56

Deux nouvelles avances de fonds ont été consenties en 1885; elles s'élèvent ensemble à fr. 24,100 »

De ce chef, la caisse a reçu des annuités de remboursement
soit 75 87

qu'elle a reversées au Trésor; elle procédera de la même
manière pour les annuités à recevoir ultérieurement, et ce
jusqu'à concurrence des crédits restant à couvrir, soit . . . fr. 24,026 15

*Capitalisation d'annuités dues par l'État pour construction de
chemins de fer.*

C'est au moyen des versements effectués par la Banque de Belgique et la Société de construction, en conformité de l'article 37 de la convention du 1^{er} juin 1877, que ce fonds a été créé.

Il est destiné à parfaire, jusqu'en 1886 inclusivement, l'annuité de 4,000 francs par kilomètre que l'État, en vertu de l'article 33, § 2 de la convention précitée, ne doit intégralement qu'à partir de 1887.

Au 31 décembre 1884, ce fonds présentait un solde de . fr. 354,202 36
auquel il y a lieu d'ajouter les intérêts de l'année 1885,
soit 11,849 91

ENSEMBLE. . . . fr. 366,052 27

Il faut en déduire une somme de 246,453 44

qui a été versée au Trésor pour compléter l'annuité kilométrique de 3,680 francs, due par l'État pour l'année 1885.

Au 31 décembre 1885, la caisse restait donc dépositaire d'une
somme de fr. 119,598 83

Emploi des fonds de cautionnements et de consignations.

Le produit des placements effectués au moyen des fonds de dépôts et de consignations s'est élevé, en 1885, à la somme de fr. 3,168,743 41
qui a été versée au profit du Budget des Voies et Moyens.

D'autre part, le Budget de la Dette publique a supporté une
charge de 2,620,257 86
se décomposant comme il suit :

Intérêts des cautionnements de comptables et
de contribuables fr. 1,271,888 83
Intérêts des cautionnements de remplaçants . . . 9,933 72
— d'entrepreneurs . . . 127,796 41
Intérêts des consignations 1,210,638 90

Fr. 2,620,257 86

L'excédent en faveur du Trésor est donc de . . . fr. 548,485 55

CAISSE GÉNÉRALE D'ÉPARGNE ET DE RETRAITE.

Les fonds appartenant à la caisse générale d'épargne et de retraite et qui sont destinés à être placés d'une manière définitive sont, aux termes de l'article 30 de la loi du 16 mars 1865, versés à la caisse des dépôts et consignations, qui en fait le placement. Elle a la garde des valeurs achetées et est chargée également de les réaliser.

L'annexe n° 3 fait connaître les diverses opérations qui ont été effectuées en conformité de cette disposition et des décisions du conseil d'administration.

Les valeurs appartenant à la caisse d'épargne, et dont la caisse des dépôts était dépositaire au 31 décembre 1884, s'élevaient en capital nominal à fr. 124,999,850 »

Les placements de l'année ont été de 19,330,800 »

ENSEMBLE. . . fr. 144,330,650 »

et les réalisations de 11,175,000 »

RESTE. . . fr. 133,155,650 »

La caisse des dépôts est également dépositaire des cautionnements fournis en fonds publics par les membres des comptoirs agricoles, soit 58,000 »

Au 31 décembre 1885, elle avait donc la garde de valeurs s'élevant en capital nominal à fr. 133,193,650 »

Les créances hypothécaires possédées par la caisse d'épargne montaient au 31 décembre 1884 à fr. 11,171,477 40

Il a été consenti, en 1885, de nouveaux prêts pour. . . 585,000 »

ENSEMBLE. . . fr. 11,756,477 40

Les remboursements sont de 258,300 »

Il restait donc en portefeuille au 31 décembre 1885, des créances hypothécaires pour. fr. 11,498,177 40

La caisse d'épargne est autorisée, par la loi du 15 avril 1884, à employer une partie de ses fonds disponibles en prêts agricoles. Ces prêts sont réalisés sous la garantie des comptoirs de la Banque Nationale ou de comptoirs spéciaux. La caisse des dépôts et consignations remet les fonds aux emprunteurs.

Deux comptoirs agricoles ont été organisés en 1883; l'un à Thuin, l'autre à Genappe. Il a été consenti à l'intervention :

Du premier, 13 prêts pour un capital de. fr.	311,400 »
Du second, 31 — —	109,700 »
<u>ENSEMBLE. 46 — — fr.</u>	<u>421,100 »</u>

Aucun remboursement n'a été effectué en 1883.

La caisse d'épargne a versé au profit du Trésor la somme de fr.	12,324,153 63
valeur au 1 ^{er} janvier 1883 des annuités qui lui ont été cédées par convention du 23 octobre 1884; elle a encaissé les annuités échues en 1883 et qui s'élèvent ensemble à. fr.	<u>906,158 79</u>

La caisse des dépôts a fait, en outre, pour le compte de déposants à la caisse d'épargne, 84 placements en obligations de la dette publique, pour un capital de 1,363,000 francs.

Le Ministre des Finances,

A. BEERNAERT.



ANNEXES.

ANNEXE N° 1.

SITUATION GÉNÉRALE
DE
LA CAISSE D'AMORTISSEMENT,
PRÉSENTANT
LE RÉSUMÉ DES OPÉRATIONS FAITES JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 1885.

FONDS D'AMORTISSEMENT ET EMPLOI DE CES FONDS.

DÉSIGNATION.	DETTES.			Totaux.
	5 p. %.	4 p. % 1 ^{re} série.	4 p. % 2 ^{de} série.	
	519,850,000 .	997,974,382 22	154,719,000 .	1,562,532,382 22

FONDS D'AMORTISSEMENT.

Dotations annuelles.	1,059,718 .	4,008,620 16	673,595 .	5,811,933 16
Intérêts des capitaux amortis.	285,757 50	78,652 .	•	364,409 50
Fonds d'amortissement de l'année 1885.	1,325,475 50	4,177,272 16	673,595 .	6,176,342 66
Dotations et intérêts des années antérieures.	7,601,069 .	21,398,917 77	1,683,987 50	30,684,874 27
	8,927,444 50	25,576,189 93	2,357,582 50	36,861,216 93

EMPLOI DES FONDS.

Coût des rachats effectués en 1885.	1,223,460 60	•	•	1,223,460 60
Coût des rachats effectués antérieurement.	7,055,915 66	1,970,091 72	•	9,024,007 38
	8,277,376 35	1,970,091 72	•	10,247,468 07
Attribution au Trésor des fonds non employés par suite de l'élévation du cours des titres à 4 p. % au-dessus du pair.	•	5,756,132 90	673,595 .	4,429,727 90
Versements effectués antérieurement du même chef.	•	17,553,267 60	1,347,190 .	18,000,457 60
	8,277,376 35	23,279,492 22	2,020,785 .	33,577,653 57
En caisse au 31 décembre 1885.	650,068 15	2,306,697 71	336,707 50	3,283,563 36
	8,927,444 50	25,576,189 93	2,357,582 50	36,861,216 93

**CAPITAL NOMINAL DES TITRES RACHETÉS ET BRULÉS PUBLIQUEMENT,
OU FRAPPÉS DU TIMBRE D'AMORTISSEMENT.**

DÉSIGNATION.	DETTES.			Totaux.
	5 p. %.	4 p. % 1 ^{re} série.	4 p. % 2 ^{de} série.	
	519,859,000 »	907,974,382 22	134,719,000 »	1,562,552,382 22

TITRES RACHETÉS.

Titres rachetés pendant l'année 1885.	1,363,200 »	»	»	1,363,200 »
Titres rachetés antérieurement . . .	8,543,200 »	1,066,300 »	»	10,509,500 »
	9,906,400 »	1,066,300 »	»	11,872,700 »

TITRES BRULÉS ET ANNULÉS.

Titres brûlés.	9,886,400 »	1,966,300 »	»	11,852,700 »
Titres frappés du timbre : <i>Racheté pour l'amortissement</i>	20,000 »	»	»	20,000 »
	9,906,400 »	1,966,300 »	»	11,872,700 »

ÉTAT COMPARATIF

*de la dette dotée d'un amortissement et de la portion de cette dette
amortie au 31 décembre 1885.*

1° Titres à amortir.	519,859,000 »	907,974,382 22	134,719,000 »	1,562,552,382 22
2° — amortis	9,906,400 »	1,966,300 »	»	11,872,700 »
3° — restant à amortir	509,952,600 »	906,008,082 22	134,719,000 »	1,550,679,682 22

Bruxelles, le 31 mars 1886.

*Le Directeur général de la Trésorerie et de la Dette publique, chargé
de la gestion de la caisse d'amortissement,*

BIDEZ.

ANNEXE N° 2.

SITUATION DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET

ACTIF.

Dépôts et

Trésor public.	{ Son compte courant	82,608,578 58	} 82,652,479 45
	{ Mandats en circulation	43,900 87	

Fonds publics et dépôts

Caissier de l'État, S/C de cautionnements en fonds publics et dépôts de garantie en numéraire — 15,049,786 87

Placements définitifs pour le compte de la caisse générale d'épargne et de retraite 156,550,922 24

— pour le compte de la ville de Spa 158,200 »

Placements des

Caissier de l'État, S/C courant. 53,818 05

A REPORTER. fr. 264,425,306 61

CONSIGNATIONS, AU 31 DÉCEMBRE 1885.

PASSIF.*consignations.*

Cautionnements en numéraire de comptables et de contribuables	Inscrits fr. 56,115,554 30			
	A inscrire 454,500	36,550,054 30		
Mandats émis pour remboursement de cautionnements de comptables, restant à payer		37,602 51		36,587,656 81
Cautionnements en numéraire des entrepreneurs, adjudicataires, etc.	Inscrits fr. 4,416,580 70			
	A inscrire 86,000 02	4,503,379 72		
Mandats émis pour remboursement de cautionnements d'entrepreneurs, restant à payer		5,541		4,508,920 72
Consignations de toute nature				41,053,675 70
Cautionnements de remplaçants	Principal fr. 210,058 52			
	Intérêts 90,504 71	310,463 23		
Mandats émis pour remboursement de cautionnements de remplaçants, en circulation		2,737 36		313,200 59
Caisse de milice. (Rémunération des miliciens.) (Levée de 1871).		2,088 27		
— — — (— 1872).		13,005 22		
— — — (— 1873).		6,745 78		71,406 71
— — — (— 1874).		48,577 44		
Quotes-parts d'annuités. (Fonds spécial)				110,598 83

de garantie en numéraire.

Cautionnements en fonds publics et dépôts de garantie en numéraire.	Contribuables 501,666 87			
	Entrepreneurs 14,548,120			15,049,786 87
Caisse générale d'épargne et de retraite				156,550,922 24
Ville de Spa				138,200

fonds de dépôt.

Trésor public, S/C d'avances.	81,600,308 30
Fonds spécial. (Réserve).	593,863 06
Ville de Spa.	45 04

A REPORTER. fr. 336,565,605 86

ACTIF.

REPORT. . . . fr. 254,425,206 61

Fonds nationaux représentant les capitaux de cautionnements et de consignations :

Fr. 6,752,780 86 capital nominal de titres à 2 1/2 p. % acquis pour 4,070,140 16

31,048,000 • — — 3 p. % — 21,540,451 24

15,042,275 52 — — 4 p. % (1^{re} série) — 14,789,752 0326,456,700 • — — 4 p. % (2^e série) — 26,014,509 32

6,456,500 • — obligations 20 £ 5 p. % du Grand-Luxembourg — 8,067,998 10

780,500 • — — 4 £ 5 p. % — — 978,748 14

4,279,500 • — actions privilégiées — — — 5,094,015 99

160 • — obligations 4 p. % de la caisse d'annuités — 168 34

500 • — — 4 1/2 p. % — — — 551 08

Fr. 90,707,816 38 81,475,234 40

Fonds nationaux de la réserve :

Fr. 712,300 • capital nominal de titres à 3 p. % acquis pour 540,310 34

28,000 • — — 4 p. % (1^{re} série) — 28,871 6727,620 20 — — 4 p. % (2^e série) — 15,576 13

Fr. 767,920 20 593,758 14

Fonds nationaux de la caisse de milice (Levée de 1871) :

Fr. 2,088 27 livret de la caisse d'épargne 2,088 27

Fonds nationaux de la caisse de milice (Levée de 1872) :

Fr. 13,005 22 livret de la caisse d'épargne. 13,005 22

Fonds nationaux de la caisse de milice (Levée de 1873) :

Fr. 6,745 78 livret de la caisse d'épargne. 6,745 78

Fonds nationaux de la caisse de milice (Levée de 1874) :

Fr. 48,577 44 livret de la caisse d'épargne 48,577 44

Fr. 336,565,605 86

PASSIF.

REPORT. . . fr. 336,565,605 86

Fr. 336,565,605 80

Bruxelles, le 31 mars 1886.

*Le Directeur général de la Trésorerie et de la Dette publique, chargé
de la gestion de la caisse des dépôts et consignations,*

BIDEZ.

ANNEXE N° 3.

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS. — *Mouvement et situation du portefeuille.*

NATURE DES VALEURS.	VALEURS en PORTEFEUILLE au 1 ^{er} janvier 1885.	CAPITAL NOMINAL des titres entrés pendant l'année.	Total.	CAPITAL NOMINAL des titres sortis.	VALEURS en PORTEFEUILLE au 31 décembre 1885.
---------------------	--	---	--------	--	--

Caisse des dépôts. — *Fonds ordinaire :*

Titres 2 1/2 %	6,751,888 26	892 00	6,752,780 86	"	6,752,780 86
— 3 %	38,287,100 "	"	38,287,100 "	7,238,200 "	31,048,900 "
— 4 % (1 ^{re} série)	9,601,625 52	6,765,250 "	16,366,875 52	1,324,600 "	15,042,275 52
— 4 % (2 ^{de} série)	25,998,500 "	480,200 "	26,478,700 "	22,000 "	26,456,700 "
Obligations 20 £ du Grand-Luxembourg.	793,500 "	5,649,500 "	6,443,000 "	6,500 "	6,436,500 "
— 4 —	129,900 "	651,000 "	781,800 "	1,300 "	780,500 "
Actions privilégiées —	4,247,500 "	45,500 "	4,293,000 "	13,500 "	4,279,500 "
Obligations 3 % , caisse d'annuités	1,770,500 "	"	1,770,500 "	1,770,500 "	"
— 4 % —	676,950 "	80 "	677,030 "	676,870 "	160 "
— 4 1/2 % —	1,973,870 "	230 "	1,974,100 "	1,975,000 "	500 "
	90,231,333 78	13,503,552 00	103,824,886 38	13,027,070 "	90,797,816 38

Caisse des dépôts. — *Fonds spécial :*

Titres 3 %	712,300 "	"	712,300 "	"	712,300 "
— 4 % (1 ^{re} série)	16,220 20	11,400 "	27,620 20	"	27,620 20
— 4 % (2 ^{de} série)	"	28,000 "	28,000 "	"	28,000 "
	728,520 20	39,400 "	767,920 20	"	767,920 20

Caisse de milice. — *Levée de 1871 :*

Livret de la caisse d'épargne	11,485 96	154 14	11,638 10	8,649 83	2,988 27
---	-----------	--------	-----------	----------	----------

Caisse de milice. — *Levée de 1872 :*

Livret de la caisse d'épargne	17,204 34	402 69	17,607 03	4,511 81	13,095 22
---	-----------	--------	-----------	----------	-----------

Caisse de milice. — *Levée de 1873 :*

Livret de la caisse d'épargne	7,989 26	206 52	8,195 78	1,450 "	6,745 78
---	----------	--------	----------	---------	----------

Caisse de milice. — *Levée de 1874 :*

Livret de la caisse d'épargne	54,051 06	1,482 16	55,533 81	6,956 37	48,577 44
---	-----------	----------	-----------	----------	-----------

NATURE DES VALEURS.	VALEURS en PORTEFEUILLE au 1 ^{er} janvier 1885.	CAPITAL NOMINAL des titres entrés pendant l'année.	Total.	CAPITAL NOMINAL des titres sortis.	VALEURS en PORTEFEUILLE au 31 décembre 1885.
---------------------	--	---	--------	--	--

Ville de Spa :

Obligations 4 1/2 % ₀ , Caisse d'annuités.	152,800 "	5,400 "	158,200 "	"	158,200 "
---	-----------	---------	-----------	---	-----------

Caisse générale d'épargne et de retraite :

Titres 2 1/2 % ₀	11,988,400 "	"	11,988,400 "	"	11,988,400 "
— 5 % ₀	44,687,000 "	2,267,000 "	46,954,000 "	"	46,954,000 "
— 4 % ₀ (1 ^{re} série)	20,667,250 "	1,835,500 "	22,502,750 "	4,773,400 "	17,729,350 "
— 4 % ₀ (2 ^{me} —)	11,666,700 "	1,162,400 "	12,829,100 "	"	12,829,100 "
Obligations 4 1/2 % ₀ du Crédit communal.	3,573,900 "	"	3,573,900 "	10,000 "	3,563,900 "
— Emprunt du Brabant	121,000 "	"	121,000 "	3,000 "	118,000 "
— de la C ^{ie} Immobilière, 4 1/2 % ₀	886,000 "	465,500 "	1,351,500 "	18,000 "	1,333,500 "
— d'Oignies, 5 % ₀	1,119,500 "	"	1,119,500 "	8,500 "	1,111,000 "
— Forges de la Providence	29,500 "	10,000 "	39,500 "	"	39,500 "
— de Dendre-et-Waes	25,000 "	"	25,000 "	3,000 "	20,000 "
— Produits au Flénu	143,000 "	"	143,000 "	2,000 "	141,000 "
— Est belge	379,000 "	119,500 "	498,500 "	3,500 "	495,000 "
— 20 £ Grand-Luxembourg	5,901,500 "	"	5,901,500 "	40,500 "	5,861,000 "
— 4 £ —	1,235,500 "	"	1,235,500 "	10,000 "	1,224,600 "
— 4 % ₀ caisse d'annuités	5,030,600 "	"	5,030,600 "	5,030,600 "	"
— 4 1/2 % ₀ —	735,000 "	"	735,000 "	735,000 "	"
— du charbonnage du Hazard	600,000 "	"	600,000 "	"	600,000 "
— de la C ^{ie} Immobilière, 4 % ₀	1,800,000 "	"	1,800,000 "	"	1,800,000 "
— Quenast (1 ^{re} et 3 ^{me} série)	50,000 "	"	50,000 "	5,000 "	45,000 "
— — (2 ^{me} série)	38,500 "	"	38,500 "	500 "	38,000 "
— Anvers-Gand	150,000 "	95,000 "	225,000 "	500 "	224,500 "
— Fland occidentale (1 ^{re} série)	133,000 "	"	133,000 "	1,500 "	131,500 "
— — (2 ^{me} série)	444,000 "	"	444,000 "	1,500 "	442,500 "
— Braine-Gand	240,000 "	15,500 "	255,500 "	1,500 "	252,000 "
— Sambre et Meuse, 4 % ₀	218,000 "	26,000 "	244,000 "	4,000 "	240,000 "
— — 4 1/2 % ₀	547,000 "	"	547,000 "	"	547,000 "
— Vieille-Montagne	3,000,000 "	"	3,000,000 "	500,000 "	2,500,000 "
— Anvers-Rotterdam	879,000 "	25,000 "	904,000 "	7,000 "	897,000 "
— Nord de la Belgique	1,055,000 "	"	1,055,000 "	4,000 "	1,051,000 "
— Welkenraedt	42,000 "	"	42,000 "	"	42,000 "
— Nord-Belge	511,500 "	"	511,500 "	3,000 "	508,500 "
— Plateaux de Herve	353,000 "	"	353,000 "	500 "	352,500 "
— Namur-Liège	801,000 "	"	801,000 "	2,500 "	798,500 "
— Liège-Maestricht	265,000 "	22,500 "	287,500 "	2,000 "	285,500 "
Actions privilégiées Bruxelles-Lille-Calais	37,000 "	23,000 "	60,000 "	"	60,000 "
— Tournay-Jurbise	67,000 "	3,500 "	70,500 "	"	70,500 "
Obligations. Solvay et C ^{ie}	3,000,000 "	"	3,000,000 "	"	3,000,000 "
— Crédit communal 4 % ₀	1,000,000 "	"	1,000,000 "	"	1,000,000 "
— Levant du Flénu, 4 1/2 % ₀	485,000 "	"	485,000 "	"	485,000 "
— 3 % ₀ caisse d'annuités	1,117,000 "	13,256,400 "	14,373,400 "	3,100 "	14,370,300 "
— 3 % ₀ Mons à Hautmont	"	6,000 "	6,000 "	"	6,000 "
	124,999,850 "	19,330,800 "	144,330,650 "	11,175,000 "	133,155,650 "
Cautionnements des comptoirs agricoles	"	38,000 "	38,000 "	"	38,000 "
Créances hypothécaires	11,171,477 40	585,000 "	11,756,477 40	258,300 "	11,498,177 40
Prêts agricoles	"	421,100 "	421,100 "	"	421,100 "
Annuités souscrites par les provinces et communes	"	12,324,153 63	12,324,153 63	906,158 70	11,417,994 84
	136,171,327 40	32,690,053 63	168,870,381 03	12,330,458 70	156,530,922 24

**DÉCLARATION de la Commission de surveillance sur le rapport annuel
de M. le Ministre des Finances.**

La Commission de surveillance instituée près la caisse d'amortissement et la caisse des dépôts et consignations déclare qu'il résulte de sa vérification, à la date du 31 décembre 1885, que le portefeuille de ces deux institutions se composait, ainsi que cela se trouve constaté dans le rapport de M. le Ministre des Finances, des titres et valeurs ci-après :

TITRES ET VALEURS			TOTAL.
représentés à la COMMISSION.	déposés à la BANQUE NATIONALE, conformément à la déclaration du GOUVERNEUR de cet établissement.		
A.			
Appartenant à la caisse d'amortissement et destinés à être brûlés :			
Titres 3 p. % Belge.	"	20,000 "	20,000 "
B.			
Appartenant à la caisse des dépôts et consignations :			
Titres 2 1/2 p. % Belge.	6,740,580 86	3,200 "	6,752,780 86
— 3 p. % —	31,048,000 "	"	31,048,000 "
— 4 p. % — (1 ^{re} série)	14,026,525 52	415,750 "	15,042,275 52
— 4 p. % — (2 ^{de} —	24,308,200 "	2,058,500 "	26,456,700 "
Obligations de 20 £ du Grand-Luxembourg	793,500 "	5,645,000 "	6,438,500 "
— 4 £ —	120,900 "	650,600 "	780,500 "
Actions privilégiées —	4,279,500 "	"	4,279,500 "
Obligations 4 p. %, caisse d'annuités	"	160 "	160 "
— 4 1/2 p. % —	"	500 "	500 "
	82,026,106 38	8,771,710 "	90,797,816 38
C.			
Appartenant au fonds spécial (Réserve) :			
Titres 3 p. % Belge	170,200 "	542,100 "	712,500 "
— 4 p. % — (1 ^{re} série)	27,620 20	"	27,620 20
— 4 — — (2 ^e série).	"	28,000 "	28,000 "
	197,820 20	570,100 "	767,920 20
D.			
Appartenant à la caisse de milice. (Levée de 1871) :			
Livret de la caisse d'épargne	2,988 27	"	2,988 27
E.			
Appartenant à la caisse de milice. (Levée de 1872) :			
Livret de la caisse d'épargne	13,095 22	"	13,095 22
F.			
Appartenant à la caisse de milice. (Levée de 1875) :			
Livret de la caisse d'épargne	6,745 78	"	6,745 78

	TITRES ET VALEURS		TOTAL.
	représentés à la COMMISSION.	déposés à la BANQUE NATIONALE, conformément à la déclaration du Gouverneur de cet établissement.	
G.			
Appartenant à la caisse de milice. (Levée de 1874)			
Livret de la caisse d'épargne	48,577 44	"	48,577 44

H.			
Appartenant à la ville de Spa :			
Obligations 4 1/2 p. % de la caisse d'annuités	"	138,200 "	138,200 "

I.			
Appartenant à la caisse générale d'épargne et de retraite :			
Titres 2 1/2 p. % Belge	10,615,800 "	1,374,600 "	11,988,400 "
— 3 p. % —	46,954,000 "	"	46,954,000 "
— 4 p. % — (1 ^{re} série)	16,929,200 "	800,150 "	17,729,350 "
— 4 p. % — (2 ^{de} —)	11,601,800 "	1,227,300 "	12,829,100 "
Obligations de 20 £ du Grand-Luxembourg	5,786,500 "	74,500 "	5,861,000 "
— de 4 £ —	1,205,500 "	10,100 "	1,224,600 "
— 3 p. % de la caisse d'annuités	"	14,370,300 "	14,370,300 "
— 4 1/2 p. % du crédit communal	3,563,000 "	"	3,563,000 "
— 4 p. % —	1,000,000 "	"	1,000,000 "
— Vieille-Montagne	"	2,500,000 "	2,500,000 "
— Dendre-et-Waes	"	20,000 "	20,000 "
— Produits au Flénu	"	141,000 "	141,000 "
— Forges de la Providence	"	50,500 "	50,500 "
— Oignies, 3 p. %	"	1,111,000 "	1,111,000 "
— Emprunt de la province de Brabant	"	118,000 "	118,000 "
— Compagnie Immobilière 4 p. %	"	1,800,000 "	1,800,000 "
— — 4 1/2 p. %	"	1,333,500 "	1,333,500 "
— Levant du Flénu 4 1/2 p. %	"	485,000 "	485,000 "
— Est belge	"	495,000 "	495,000 "
— Charbonnage du Hazard	"	600,000 "	600,000 "
— Namur-Liège	"	798,500 "	798,500 "
— Flandre occidentale 1 ^{re} émission	"	131,500 "	131,500 "
— — 2 ^e —	"	442,500 "	442,500 "
— Quenast 1 ^{re} et 3 ^e série	"	45,000 "	45,000 "
— — 2 ^e série	"	38,000 "	38,000 "
— Liège à Maestricht	"	285,500 "	285,500 "
— Braine à Gand	"	252,000 "	252,000 "
— Nord de la Belgique	"	1,051,000 "	1,051,000 "
— Anvers à Rotterdam	"	897,000 "	897,000 "
— Sambre-et-Meuse 4 p. %	"	240,000 "	240,000 "
— — 4 1/2 p. %	"	547,000 "	547,000 "
— Plateaux de Herve	"	352,500 "	352,500 "
— Anvers à Gand	"	224,500 "	224,500 "
— Welkenraedt	"	42,000 "	42,000 "
— Nord-Belge	"	508,500 "	508,500 "
— Solvay et Cie	"	3,000,000 "	3,000,000 "
— Mons à Hautmont	"	6,000 "	6,000 "
Actions privilégiées : Bruxelles-Lille-Calais	"	60,000 "	60,000 "
— — Tournai-Jurbise	"	70,500 "	70,500 "
Cautionnements des comptoirs agricoles	"	58,000 "	58,000 "
	97,654,700 "	35,538,050 "	133,193,650 "

Elle déclare en outre :

1° Que les vérifications auxquelles elle a procédé trimestriellement ont permis d'établir, chaque fois, la conformité du portefeuille avec les états de situation de ces institutions;

2° Que les obligations de la dette à 3 p. $\frac{1}{2}$ p. %, rachetées par la caisse d'amortissement, de même que les obligations et actions privilégiées de la Grande Compagnie du Luxembourg remboursées par le Trésor, ont, selon le vœu de la loi et des règlements d'administration, été annulées en présence de l'un de ses membres.

La Commission a arrêté, de concert avec le délégué de M. le Ministre des Finances, le 31 décembre 1885, en conformité de l'article 43 de l'arrêté royal du 2 novembre 1848, les écritures du journal et du grand-livre de l'année 1884, ainsi que le journal de l'année 1885, en ce qui concerne les opérations de la Trésorerie et de la Dette publique.

Bruxelles, le 1^{er} avril 1886.

A. DANSAERT, *président*.

CASIER.

TACK.

DE VIGNERON.

TERCELIN-MONJOT.

